

AQUA
Bio

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AUTONOME



Micro-station
d'Épuration Biologique Agréée

AQUATEC® VFL AT-10EH

pour les pavillons individuels, résidences et petits hameaux
pour eaux usées domestiques jusqu'à 10 usagers

N° d'agrément 2012-005-ext02



Homologuée CE - Conforme aux normes NF EN 12566-3+A2 et 12255-6

Présentation

La solution compacte, écologique et durable pour l'assainissement autonome des pavillons individuels, résidences, hameaux, gîtes, maisons rurales, hôtels et campings

Très compacte la micro-station d'épuration **AQUATEC® AT-10EH** permet :

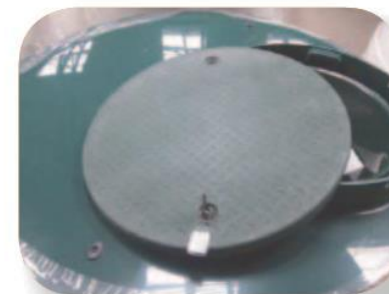
- ▶ un rejet d'eaux épurées conforme aux normes CE et françaises
- ▶ un rendement épuratoire constant de 95 %
- ▶ la micro-station d'épuration ne génère aucune odeur

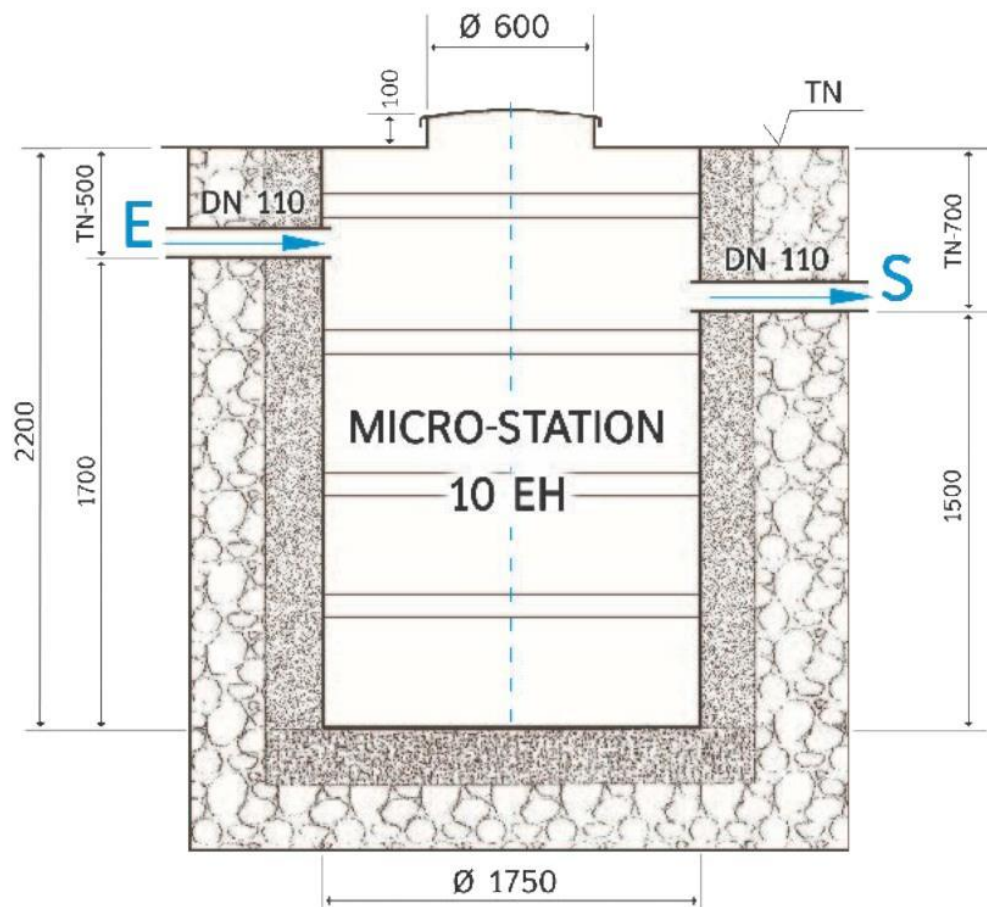
Parfaitement fiable, **cette micro-station d'épuration Aquatec® AT-10EH ne comporte aucune pièce en mouvement**. Elle est équipée pour l'oxygénation et le brassage d'un surpresseur à air fonctionnant sur le 220 V installé dans un caisson étanche et aéré.



La micro-station d'épuration **AQUATEC® AT-10EH** est constituée :

- ▶ d'un cylindre cloisonné en polypropylène autoporteur
- ▶ d'un accès total et immédiat à l'intérieur de la station
- ▶ d'un couvercle sécurisé et amovible
- ▶ d'un boîtier ventilé abritant le surpresseur d'air
- ▶ d'un automate de contrôle étanche avec alarme lumineuse et sonore





Caractéristiques principales selon dimensionnement

Modèle	VFL AT-10EH
N° d'agrément	2012-005 ext 02
Nombre d'utilisateurs	de 2 à 10
Dimensions Ø x H (mm)	1750 x 2200
Poids (en kg)	200
Puissance (en W) surpresseur	100

	<p>1750 x 2200</p>	<p>MICRO-STATION AQUATEC VFL AT 10 EH</p>
<p>Agrément ministériel N° : 2012-005 Ext.02</p>		

Rejets conformes à l'Arrêté du 07 septembre 2009
modifié par l'Arrêté du 7 mars 2012, base 150 litres
d'eau et 60g de DB05/jour/habitant

PRINCIPE DU PROCESSUS D'ÉPURATION DES MICRO-STATIONS AQUATEC®

► Zone 1 : Compartiments de réception et de mélange et d'élimination de l'azote

Les effluents à épurer arrivent gravitairement dans un panier dégrilleur. Dans ce panier, les corps solides subissent un broyage hydromécanique au cours de leur mélange avec les boues biologiques provenant du clarificateur. Cette action physique de mélange des boues biologiques et de l'effluent brut permet d'obtenir un effluent homogène. L'effluent s'écoule ensuite par surverse dans les différentes chambres de ce compartiment. Au cours de ce trajet une grande quantité de l'azote contenu dans l'effluent est éliminée. L'effluent en partie prétraité et dénitrifié s'écoule ensuite gravitairement dans le compartiment d'activation.

► Zone 2 : Compartiment d'activation

Cette zone est destinée à oxygéner l'effluent par l'intermédiaire d'une rampe d'injection d'air afin de permettre aux boues biologiques de dégrader la charge polluante (les matières organiques dissoutes et non dissoutes).

► Zone 3 : Le clarificateur

Le clarificateur a pour objectif de permettre la séparation des boues biologiques et de l'eau épurée. Les boues biologiques se concentrent par gravité dans la partie basse et sont reprises par un système d'aspiration (air lift) pour être recyclées dans la zone de réception et de mélange (zone 1).

Les eaux épurées s'écoulent gravitairement dans le conduit d'évacuation pour être rejetées dans le milieu superficiel.

